

Compte rendu de la réunion AHI Du 18/06/2020

Informations du ministre et des administrations centrales

- ▶ Il y a actuellement 177 000 **places ouvertes** contre 178 500 comptabilisées pour la dernière réunion du 10 juin, cet écart s'expliquant notamment par des fermetures de places **CHS** (il y en a actuellement 2 100).
- ▶ Il reste des dizaines de clusters dont certains dans des centres d'hébergement et il faut continuer à rester vigilants.
- ▶ La possibilité de faire des **tests** serait actuellement sous-utilisée.
- ▶ Inquiétude forte sur le territoire de **Guyane** où le virus continue à circuler très fortement.
- ▶ **L'application Stop Covid** est désormais utilisée par 2 Millions de personnes.
- ▶ **Versement de la prime** : les personnels des FTM et des FJT ne sont actuellement pas couverts, parce qu'ils ne ressortent ni l'un ni l'autre du BOP 177 mais la DGCS travaille à faire le lien avec les administrations concernées sur le sujet.
- ▶ **Le PLFR n°3** a été présenté en Conseil des Ministres, il sera débattu dans la dernière semaine de juin. Il prévoit des crédits supplémentaires de 200 Millions d'euros pour l'hébergement d'urgence.
- ▶ **Situation de l'hébergement en Seine Saint Denis** : les remontées des préfetures indiquent qu'il n'y a pas eu de fermetures de places d'hôtel avec remise sèche à la rue. Il est par contre indiqué par la DIHAL que certaines fermetures de places d'hôtel peuvent intervenir sans que la préfecture ne soit au courant. La FAS et la DIHAL sont invitées à se rapprocher pour confronter leurs remontées.
- ▶ **L'après 10 juillet** : jusque-là, 2 options étaient envisagées : le prolongement de la trêve hivernale ou la pérennisation des places. L'état d'urgence sanitaire ne sera pas prolongé au-delà du 10 juillet, ce qui rendrait plus difficile juridiquement la prolongation de la trêve hivernale.
- ▶ Le Ministère réfléchit actuellement à une 3^{ème} option qui n'est pas tranchée : il n'y aurait ni prolongation de la trêve hivernale, ni pérennisation de places, mais aucune remise à la rue sèche. Le Ministère considère que les expulsions locatives entre le 10 juillet et le redémarrage de la prochaine trêve hivernale début novembre devraient être peu nombreuses. Un arbitrage rapide devrait intervenir. Cette option poserait le problème de la jonction avec la période hivernale. Le Ministère appelle à nos réactions sur cette option envisagée pour une décision qui doit être prise rapidement.

- ▶ Le Ministère demande à la DIHAL d'avoir une **vigilance particulière sur les territoires tendus notamment de Marseille, Lyon, Rennes, Lille** pour y insister sur le fait qu'il ne peut y avoir aucune remise à la rue sèche, et en incitant à s'inscrire dans une logique de logement d'abord.
- ▶ **Prime AHI** : la DGCS indique qu'il y aura une prime de 1 000 Euros, forfaitaire, qui ne sera pas proratisée à proportion du financement par l'Etat de la structure. Elle concernera les personnes présentes du 1^{er} mars au 30 avril, télétravail inclus. Elle pourra être dégressive s'il y a eu moins de 15 jours d'absence sur cette période. Le versement sera comptabilisé dans les surcoûts. Le versement par les DR devrait intervenir si possible avant septembre, la DGCS doit revenir vers nous pour des précisions sur ce sujet. Le versement par anticipation est possible dès maintenant puisque le principe de la prime est acté. Sur les FTM, FJT et IML actuellement exclus de la prime parce qu'ils ne sont pas sur le programme 177, il est activement recherché des solutions et une réponse rapide devrait intervenir.
- ▶ Rappel de l'initiative DGCS concernant des **équipes mobiles pluridisciplinaires à partir du 10 juillet pour ouvrir des droits pour les personnes accueillies pendant la période Covid** qui ne l'étaient pas jusque-là. 10 000 personnes sont a priori concernées. Si cela fonctionne, le dispositif devrait être élargi.
- ▶ **Préparation du plan canicule** : une note DGCS à ce sujet est en cours de construction. S'il y avait déclenchement du plan canicule, avec le niveau rouge par exemple, interviendrait le renforcement des maraudes, un aller-vers renforcé vers les bidonvilles et les squats, et l'accueil des personnes recueillies en place d'hébergement d'urgence.

Réaction des associations présentes

L'Uniopss est intervenue en réaction à la sollicitation du Ministère sur la 3^{ème} option envisagée en indiquant tout d'abord qu'il ne pouvait s'agir que d'une réaction spontanée, de questions et de risques envisagés, mais qui ne pouvaient engager l'Uniopss, la concertation avec l'ensemble de ses membres étant nécessaire pour aboutir à une position. L'Uniopss a exprimé la crainte qu'en l'absence d'un message clair sur la pérennisation des places d'une part, et face à la difficulté à trouver des solutions alternatives pour les places qui ne seraient pas pérennisées, d'autre part, le principe affirmé « pas de remise à la rue sèche », ne puisse pas se traduire concrètement et que des personnes se retrouvent de fait sans solution au milieu de l'été. L'Uniopss a également rejoint la FAP pour exprimer son inquiétude, s'il n'y a pas de prolongation de la trêve hivernale, sur la période allant du 10 juillet au 1^{er} novembre, qui pourrait amener les propriétaires qui n'ont pas expulsé jusque-là à le faire brutalement et massivement dans l'intervalle entre le 10 juillet et le 1^{er} novembre. L'Uniopss a souligné sa compréhension des difficultés juridiques qui seraient liées à la prolongation de la trêve hivernale tout en appelant à s'appuyer sur le plan canicule, certes d'une force juridique moindre, mais traduisant lui aussi une préoccupation sanitaire forte pour les personnes à la rue, même si l'état d'urgence sanitaire est levé.

Enfin **l'Uniopss a alerté sur la situation de Marseille**, dans la prolongation de l'intervention de la FAP nationale sur le sujet, en indiquant que l'UNIOPISS remontait les éléments transmis par l'UNIOPISS PACA, se faisant le relais de la FAP PACA pour alerter sur plusieurs points :

-le SIAO de Marseille doit trouver 750 places d'ici au 10/07 et ne dispose à ce jour que d'une dizaine de places. Il reste donc 740 places à trouver de manière certaine d'ici au 10/07.

-Cela s'ajoute à l'évacuation d'un squat pour cause d'incendie dans la semaine du 10 juin qui de fait accueillait 200 personnes migrantes, dont une majorité de familles et mineurs isolés, parmi lesquels

120 ont fui dans la précipitation de l'incendie et à qui il faudra pouvoir proposer des solutions quand ils se représenteront. Nous signalons donc au final au minimum le besoin de :

-740 places d'hébergement, besoin déjà identifié par le SIAO de Marseille

-120 solutions pour les personnes non relogées du squat Saint Just à Marseille.

La FAS est intervenue pour rappeler ses inquiétudes quant à la **situation de la Seine Saint Denis**.

Par rapport à la 3^{ème} voie envisagée, et au principe « pas de remise à la rue sans solution », elle s'interroge sur les solutions alternatives qui vont pouvoir être offertes sur les places non pérennisées, sur la vision qui existe des capacités qui seront à mobiliser et seront mobilisables. Elle s'interroge sur le fait de savoir si les structures seront maintenues ouvertes ou pas, sur les assurances qui seront données sur la qualité du relogement ou de l'hébergement alternatif qui serait proposé. Elle appelle à réfléchir sur des solutions modulaires, qui ne semblent pas exclues.

Sur la **prime**, la FAS souligne l'engagement du Ministère pour la faire aboutir, mais alerte sur les inégalités de traitement à éviter absolument entre salariés au sein d'une même association du fait du rattachement de l'activité du salarié à un financeur public ou un autre.

Elle souligne son envoi d'une note sur **l'humanisation des centres d'hébergement** à prévoir.

La FAP, sur la 3^{ème} voie, après avoir appelé à recueillir également plus largement l'avis d'autres associations sur ce sujet, appelle au maintien du maximum de personnes dans les places existantes, le temps de chercher des solutions en logement pérenne, pensions de familles, ou autres solutions modulaires. Elle s'interroge de savoir où ces solutions vont pouvoir être trouvées.

Elle rappelle la situation à Marseille, et les 740 places qui vont devoir être trouvées.

La FAP alerte sur les risques forts d'expulsions entre le 10 juillet et le 1^{er} novembre si la trêve hivernale n'est pas prolongée.

COALLIA souligne l'intérêt que présenterait la 3^{ème} voie dans la mesure où elle permettrait de rentrer dans la période hivernale avec l'ensemble des places mobilisables d'emblée, ce qui permettrait d'échapper au système de stop and go habituel. Est soulignée la mise sous tension que cela représentera pour trouver des places alternatives. S'interroge par ailleurs sur le caractère cumulable ou pas des différentes primes.

Emmaüs souligne les difficultés qui pourraient surgir pour les locaux dans lesquels des travaux sont à prévoir et sur les exonérations de charges qui existeront ou pas sur la prime.

CRF soutient tout ce qui pourra contribuer à trouver des solutions durables et en ce sens favorable à la 3^{ème} voie envisagée. Souligne les fermetures de CHS annoncées au 10 juillet en espérant qu'il pourra être revenu sur certaines décisions. Exprime une inquiétude forte sur le sort des accueils de jour pendant le milieu de l'été, dans une période où les effets du Covid et de la canicule se cumuleront.

France Horizon exprime son soutien à la 3^{ème} voie pour éviter les sorties sèches et mettre à profit ce temps pour travailler sur les sorties. Il évoque des bonnes pratiques à Lille où le préfet a réussi à mobiliser 300 logements sociaux avec l'aide des bailleurs sociaux, ainsi qu'à Strasbourg pour 290 logements.

Le Samu Social souligne que les demandes non pourvues réaugmentent. Pour l'après 10 juillet, la perspective évoquée de 3^{ème} voie qui pourrait aboutir de fait à expérimenter pendant un an la fin de la gestion saisonnière de l'hébergement paraît intéressante. Le principe de « 0 remise à la rue sèche » est positif. Mais pour que ce principe fonctionne, il faudrait des garanties sur le maintien de la capacité de l'hébergement telle qu'elle est actuellement, il faudrait une vision sur les places qui vont inéluctablement fermer et les solutions qui sont pensées pour compenser ces fermetures de places.

Enfin il faudrait des garanties de fluidité et d'accès donc au logement social. S'il n'y a pas de possibilités de sorties des personnes, ça ne marchera pas. Appelle également à des objectifs chiffrés sur le dispositif national d'accueil.

Tous s'accordent à souligner que la viabilité de la 3^{ème} voie dépendra beaucoup également du nombre de personnes nouvelles qui vont tomber dans l'exclusion entre le 10 juillet et le 1^{er} novembre et de la capacité à proposer des solutions nouvelles à ces personnes.

D'autres expriment des inquiétudes sur les fermetures envisagées de CHS, alors que les tests se multiplient. Rappellent la difficulté à se positionner sur la 3^{ème} voie en l'absence de statistiques récentes INSEE sur le nombre de personnes à la rue, et le nombre de places donc qu'il faudrait débloquer. S'interroge sur le fait de savoir si maintenir le parc existant serait suffisant.

D'autres enfin soulignent qu'il faudra pouvoir proposer à travail égal un salaire égal et donc également une **prime aux intérimaires du secteur AHI**.

FIN.

